

Paris, le 10 juillet 2019

Communiqué de presse

Jean-Louis Bianco, président, et Nicolas Cadène, rapporteur général, ont remis le 10 juillet 2019 à Édouard Philippe, Premier ministre, le 6^{ème} rapport annuel de l'Observatoire de la laïcité.

Les atteintes directes à la laïcité apparaissent pour la 3^{ème} année consécutive mieux contenues grâce à la multiplication, ces dernières années et à destination des acteurs de terrain, des formations à la laïcité et à la gestion des faits religieux (l'Observatoire de la laïcité a, de son côté, directement ou indirectement contribué à former plus de 250.000 personnes). Cependant, la sensibilité reste toujours très forte sur toute situation qui touche à la laïcité et aux faits religieux.

L'Observatoire de la laïcité rappelle la nécessité d'analyser les faits avec rigueur ; de distinguer la laïcité du nécessaire respect des exigences minimales de la vie en société ; de sanctionner fermement tout manquement à ces dernières ; de répondre avec fermeté et objectivité à toute atteinte au principe de laïcité ; d'outiller les acteurs de terrain pour défendre et promouvoir le principe de laïcité ; de s'en tenir à l'équilibre posé par la loi du 9 décembre 1905 ; et d'amplifier les formations à la laïcité et à la gestion des faits religieux. L'action en ce sens de l'ensemble des ministères concernés est détaillée dans ce rapport.

Comme chaque année, l'Observatoire de la laïcité a été amené en 2018-2019 à remettre plusieurs avis ou études au Gouvernement. À la suite d'une saisine des ministères sociaux, il s'est penché sur la question de l'application ou la non-application du principe de neutralité aux prestataires extérieurs des administrations publiques ou des services publics.

Dans sa mission d'information, l'Observatoire de la laïcité s'est autosaisi de la thématique, qui alimente régulièrement le débat public, de la visibilité et de l'expression religieuses dans l'espace public aujourd'hui en France. Cette étude analyse notamment les causes de leur augmentation ces trente dernières années.

Ce rapport contient également un sondage commandé à Viavoice dont les enseignements sont riches.

Quant aux actions publiques promouvant ou défendant le principe de laïcité, si de nombreuses propositions de l'Observatoire de la laïcité ont déjà été mises en œuvre, le rapport rappelle que d'autres sont en cours ou en attente.